

**RAPPORT DE LA COMMISSION THÉMATIQUE DES INFRASTRUCTURES LIÉES  
AUX TRANSPORTS ET À LA MOBILITÉ  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Exposé des motifs et projet de décrets**

- **accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 24'650'000.- pour financer la campagne 2025 d'entretien constructif des revêtements et maintenir la sécurité et la qualité des routes cantonales ainsi que pour assainir sept ouvrages, mettre en conformité le système de gestion des eaux de chaussée pour cinq tronçons et réaliser des aménagements cyclables sur quatre tronçons compris dans la campagne 2025 d'entretien constructif des revêtements**

et

- **accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 3'890'000.- pour financer la campagne 2025 d'entretien préventif urgent sur des tronçons de routes dégradés pour lesquels des projets de requalification vélo ou routière sont prévus à moyen terme**

## **1. PREAMBULE**

La Commission thématique des infrastructures liées aux transports et à la mobilité (CTITM) s'est réunie le jeudi 22 mai 2025, Salle Romane, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne. Sous la présidence de Monsieur le Député Pierre-Alain Favrod, elle était composée de Messieurs les Députés Jean-François Cachin, Jerome De Benedictis, Xavier de Haller, Oleg Gafner, Philippe Germain, Yann Glayre (en remplacement de Fabrice Tanner), Vincent Jaques, Stéphane Jordan, Pierre Kaelin, Yves Paccaud (en remplacement de Romain Pilloud), Bernard Nicod, David Raedler, et Pierre Zwahlen (en remplacement de Nathalie Vez). Madame la Députée Aude Billard et Messieurs les Députés Romain Pilloud et Fabrice Tanner étaient excusés.

Ont également participé à cette séance Madame la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite, Cheffe du Département de la culture, des infrastructures, et des ressources humaines (DCIRH) ; et Monsieur Laurent Tribolet, Chef de la Division Entretien à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR).

Monsieur Florian Ducommun-dit-Boudry, Secrétaire suppléant de la Commission, a rédigé les notes de séance et en est vivement remercié.

## **2. PRESENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT**

La Cheffe du DCIRH indique en préambule que le Conseil d'Etat présente au Grand Conseil deux demandes de crédits cadres dont l'objectif consiste à garantir la sécurité des usagères et usagers de la route.

Le premier décret, d'un montant de CHF 24'650'000.-, vise à financer l'entretien constructif des revêtements routiers et comprend également l'assainissement de 7 ouvrages, la mise en conformité du système de gestion des eaux de chaussée de 5 tronçons, l'assainissement du bruit routier sur 4 chantiers, ainsi que la réalisation d'aménagements cyclables. Le second décret, qui s'élève à CHF 3'890'000.-, permettra d'entreprendre un entretien préventif urgent sur les tronçons de routes dégradés pour lesquels des projets de requalification vélo ou routière sont prévus à moyen terme.

*Les services étatiques effectuent ensuite une présentation d'un document PowerPoint (en annexe au présent rapport de commission) durant une vingtaine de minutes.*

### 3. DISCUSSION GENERALE

Remerciant les services étatiques pour la présentation effectuée dans le cadre de cette séance, un Député salue l'ensemble des mesures prévues pour les différents tronçons concernés, notamment en ce qui concerne la récupération des eaux afin d'éviter les écoulements, en particulier dans les zones S1/S2/S3. Malgré les éventuelles restrictions budgétaires auquel le Canton devra faire face dans les prochaines années, il est selon lui nécessaire de maintenir le rythme d'entretien pour éviter une dégradation trop marquée sur les infrastructures.

Un Député tient aussi à remercier la DGMR pour la qualité du présent projet de décret et des informations apportées lors de la présentation. Il souhaite cependant savoir si le solde des travaux du crédit-cadre de 2024 est terminé.

Le Chef de la Division Entretien indique que tout n'a pas encore été achevé puisque ces EMPD – présentés annuellement – sont consommés dans les 3 à 4 ans, notamment au gré des coordinations avec les communes ou de la superposition de divers chantiers. En effet, il convient d'articuler la planification fine en tenant compte de toutes les contraintes du réseau.

Un Député déclare avoir apprécié les renseignements fournis s'agissant de l'articulation avec la stratégie cantonale de promotion du vélo - Horizon 2035 mais se dit en revanche déçu de sa mise en œuvre. Se référant aux tableaux qui se trouvent en pages 25 et 26, il constate que la plupart des rubriques comportent le libellé « *pas d'aménagement* » dans la colonne intitulée « *Planification cyclable et évaluation des besoins d'aménagement* ». Par ailleurs, l'Etat investirait CHF 480'000.- pour la réalisation d'aménagements cyclables, ce qui représente donc moins de 2% du montant total du premier décret, ce qui constitue pour le commissaire une discrédence assez surprenante. En outre, il souhaite avoir un exemple concret de la phrase suivante contenue dans l'EMPD : « *Avec sa nouvelle stratégie, le Canton agira proactivement, et le besoin cyclable pourra ainsi être à l'origine du déclenchement d'un projet routier* ». Enfin, il souhaite relever les efforts effectués en matière de réutilisation des agrégats d'enrobés mais se demande comment concilier, à terme, les objectifs du Plan climat vaudois qui visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre avec l'usage du bitume qui est un produit d'origine pétrolière.

La Cheffe du DCIRH souligne que le Conseil d'Etat présente cet EMPD étant donné que la majorité des tronçons doivent se focaliser sur la conservation patrimoniale, y compris dans des zones qui ne sont pas dédiées à être éligibles au titre de la stratégie vélo cantonale en tant que tronçons prioritaires. Toutefois, la stratégie du Conseil d'Etat pour le vélo consiste à affecter les moyens financiers là où ils sont les plus utiles, c'est pourquoi l'Etat commence par équiper en pistes cyclables séparées du trafic les tronçons qui ont le plus grand potentiel de transfert modal ainsi que d'utilisateurs et d'utilisatrices dans une logique de réseau structurant. Ainsi, le vélo a constitué la porte d'entrée à la requalification de la route de Crassier à Eysins (RC 11).

Face à la dégradation rapide de certaines portions du réseau routier, il est ainsi nécessaire d'intervenir avant de pouvoir mettre en œuvre des projets plus ambitieux comme la création de pistes cyclables séparées du trafic. Dans l'attente que de tels projets puissent aboutir, il est indispensable de maintenir un minimum d'entretien, notamment par l'application de couches de roulement préventives, ce qui permet de stabiliser l'état des routes en attendant des interventions plus lourdes, tout en évitant une situation où la dégradation rendrait les travaux plus complexes, plus coûteux et plus longs. Tel que signalé auparavant par un membre de la Commission, les expériences passées ont démontré que suspendre l'entretien routier pour des raisons budgétaires entraîne des conséquences lourdes sur les infrastructures. Par conséquent, des interventions trop tardives obligent à raboter plus profondément la chaussée, ce qui entraîne une augmentation des coûts, une consommation accrue de matériaux et une dégradation de la sécurité. **La Conseillère d'Etat insiste donc sur le fait qu'il est nécessaire d'assurer un entretien régulier, même transitoire, du réseau routier pour éviter une spirale de dégradation qui rendrait toute intervention ultérieure plus difficile et moins durable.**

Mentionnant que l'usage du goudron a été abandonné dans les années 1980, le Chef de la Division Entretien indique que l'industrie propose désormais des produits qui sont biosourcés avec des émissions bien moindres, même s'il convient de souligner le fait que nous n'en sommes qu'aux balbutiements. Néanmoins, l'Etat a bien évidemment pris en compte l'existence de telles alternatives et est en contact avec des entreprises en vue de réaliser des tests de recherche à petite échelle.

#### **4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS**

*Aucune prise de parole n'a été sollicitée.*

#### **5. DISCUSSION SUR LE 1<sup>ER</sup> PROJET DE DECRET ET VOTES**

*Aucune prise de parole n'a été sollicitée.*

##### **Article 1**

*La Commission accepte l'article 1 à l'unanimité des membres présent-e-s (14).*

##### **Article 2**

*La Commission accepte l'article 2 à l'unanimité des membres présent-e-s (14).*

##### **Article 3**

*La Commission accepte l'article 3 à l'unanimité des membres présent-e-s (14).*

#### **6. DISCUSSION SUR LE 2<sup>ÈME</sup> PROJET DE DECRET ET VOTES**

*Aucune prise de parole n'a été sollicitée.*

##### **Article 1**

*Par 13 voix pour, aucune voix contre et 1 abstention, la Commission accepte l'article 1.*

##### **Article 2**

*Par 13 voix pour, aucune voix contre et 1 abstention, la Commission accepte l'article 2.*

##### **Article 3**

*La Commission accepte l'article 3 à l'unanimité des membres présent-e-s (14).*

#### **7. VOTES FINAUX SUR LES PROJETS DE DECRET**

*La Commission recommande au Grand Conseil d'accepter les présents projets de décret à l'unanimité des membres présent-e-s (14).*

#### **8. ENTREE EN MATIERE SUR LES PROJETS DE DECRET**

*La Commission recommande au Grand Conseil d'entrer en matière sur les présents projets de décret à l'unanimité des membres présent-e-s (14).*

Noville, le 5 juin 2025.

*Le rapporteur :  
(Signé) Pierre-Alain Favrod*

#### **Annexe :**

- Document PowerPoint présenté lors de la séance de commission par les membres de la DGMR

# EMPD pour financement de travaux

accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 24'650'000.- pour financer des travaux d'entretien de revêtements bitumineux et maintenir la sécurité et la qualité des routes cantonales (campagne d'entretien des revêtements 2025) ainsi que pour assainir des ouvrages et mise en conformité du système de gestion des eaux de chaussée pour des tronçons compris dans la campagne d'entretien des revêtements 2025.

et accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 3'890'000.- pour financer des travaux d'entretien préventif urgent.

CTITM du 22 mai 2025

# Entretenir le réseau routier

18 chantiers d'entretien de  
revêtements 2025 pour 26,7 km.

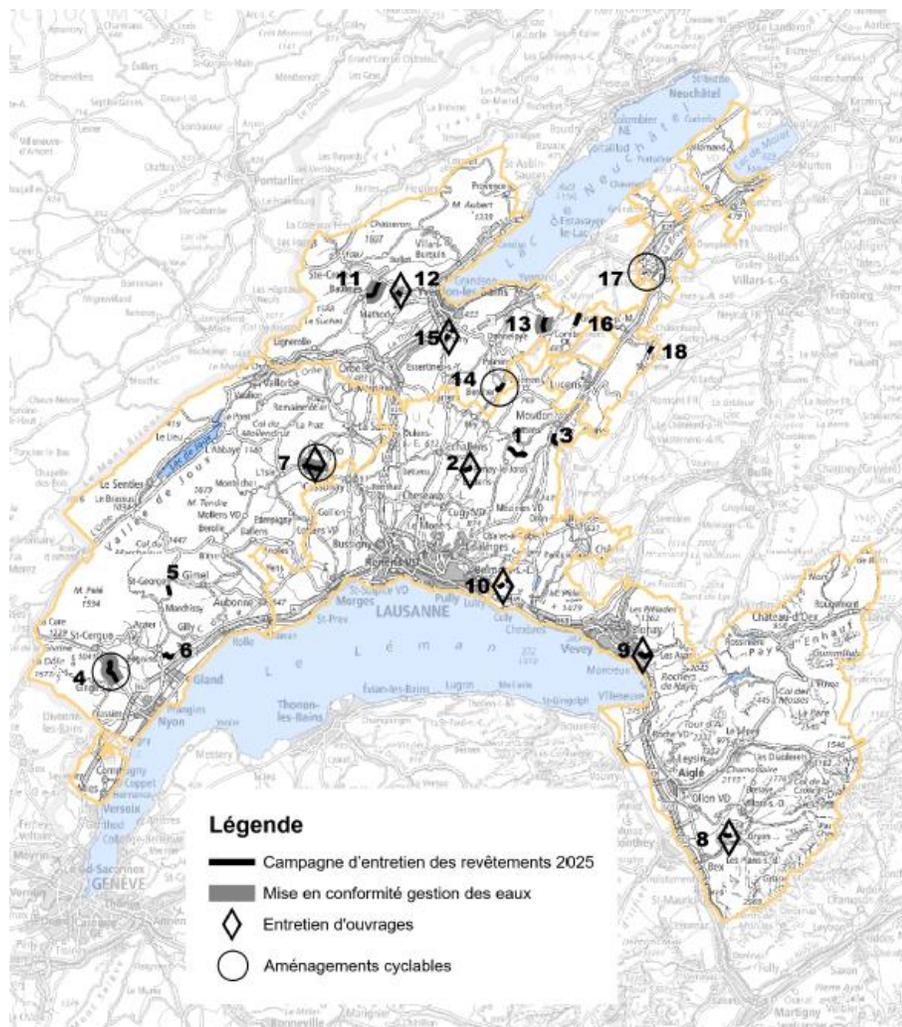
et

15 chantiers pour la campagne  
2025 d'entretien préventif urgent  
pour 12,4 km.

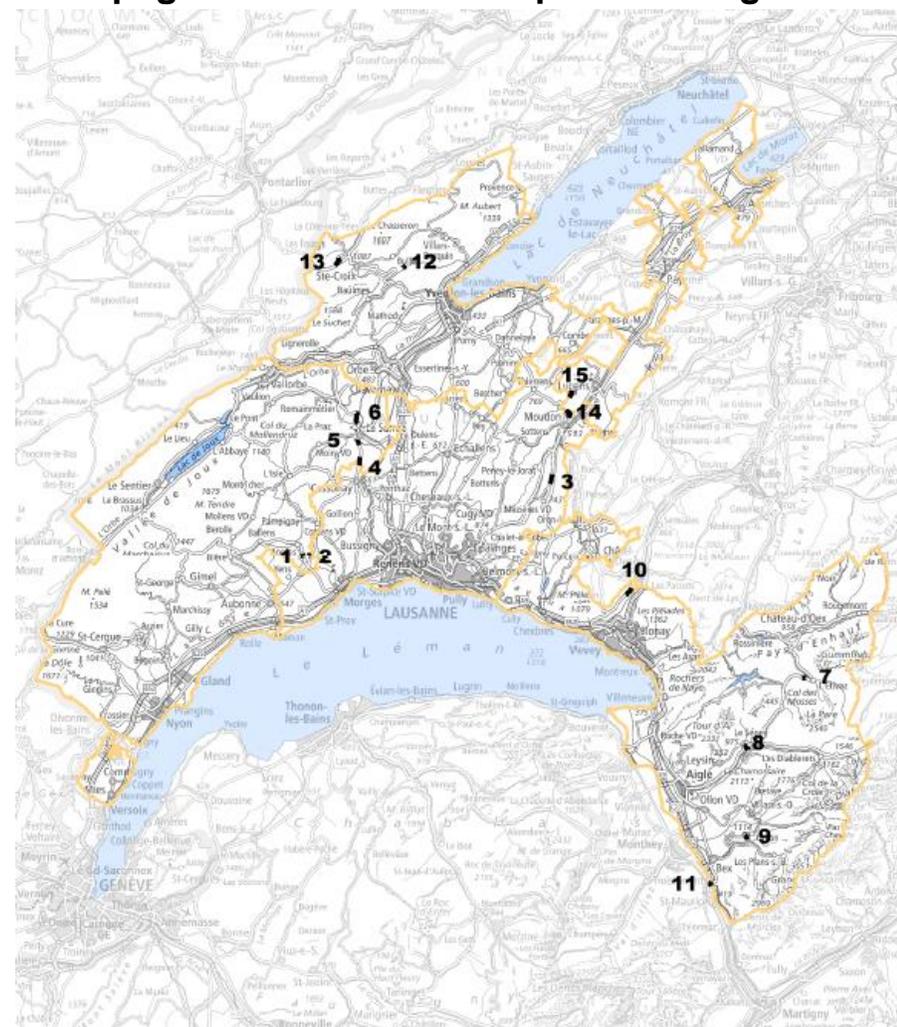


# Entretenir le réseau routier

## Campagne de revêtements 2025



## Campagne 2025 d'entretien préventif urgent



# Entretenir le réseau routier

## Campagne de revêtements 2025 :

<b>DEPENSE NETTE TOTALE</b>	<b>CHF 24'650'000</b>
ENTRETIEN DES REVETEMENTS	CHF 17'135'000
ENTRETIEN DES OUVRAGES	CHF 860'000
AMELIORATION GESTION DES EAUX DE CHAUSSEE	CHF 2'095'000
AMENAGEMENTS CYCLABLES	CHF 480'000
LABORATOIRES, HONORAIRES, MARQUAGES, SIGNALISATIONS ET TRAVAUX DIVERS	CHF 4'080'000

## Campagne 2025 d'entretien préventif urgent :

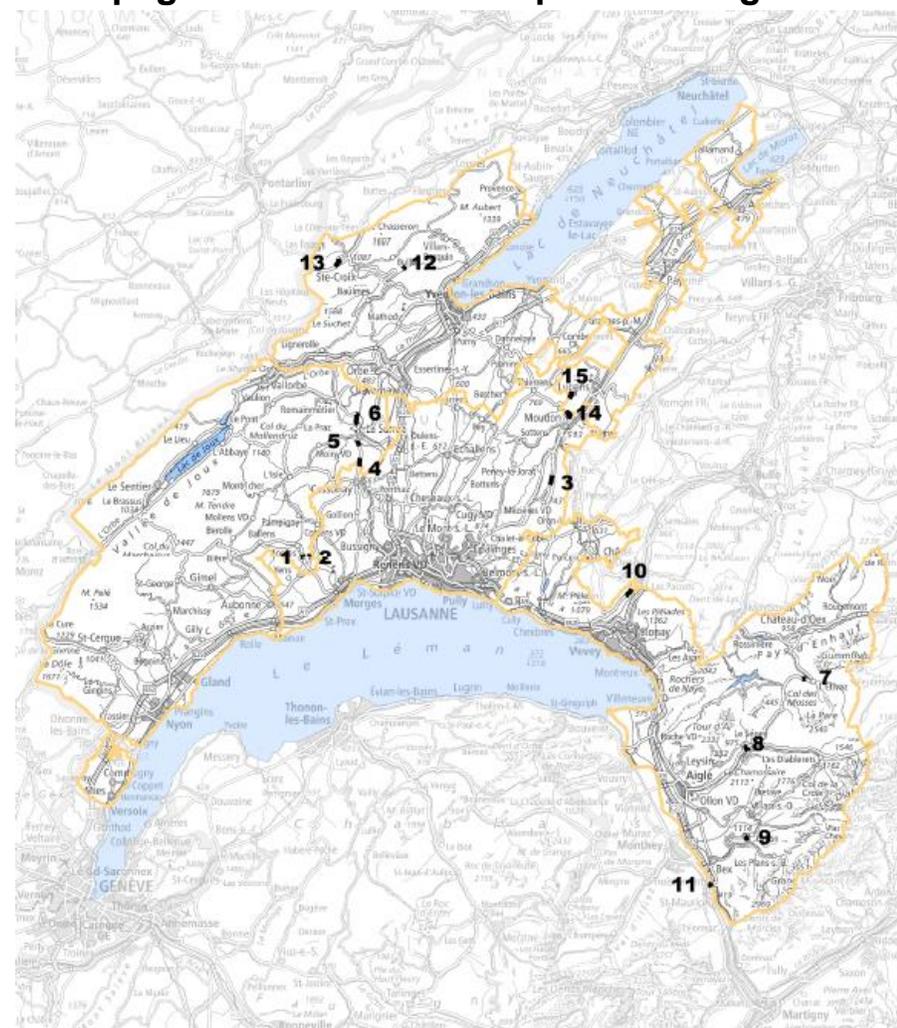
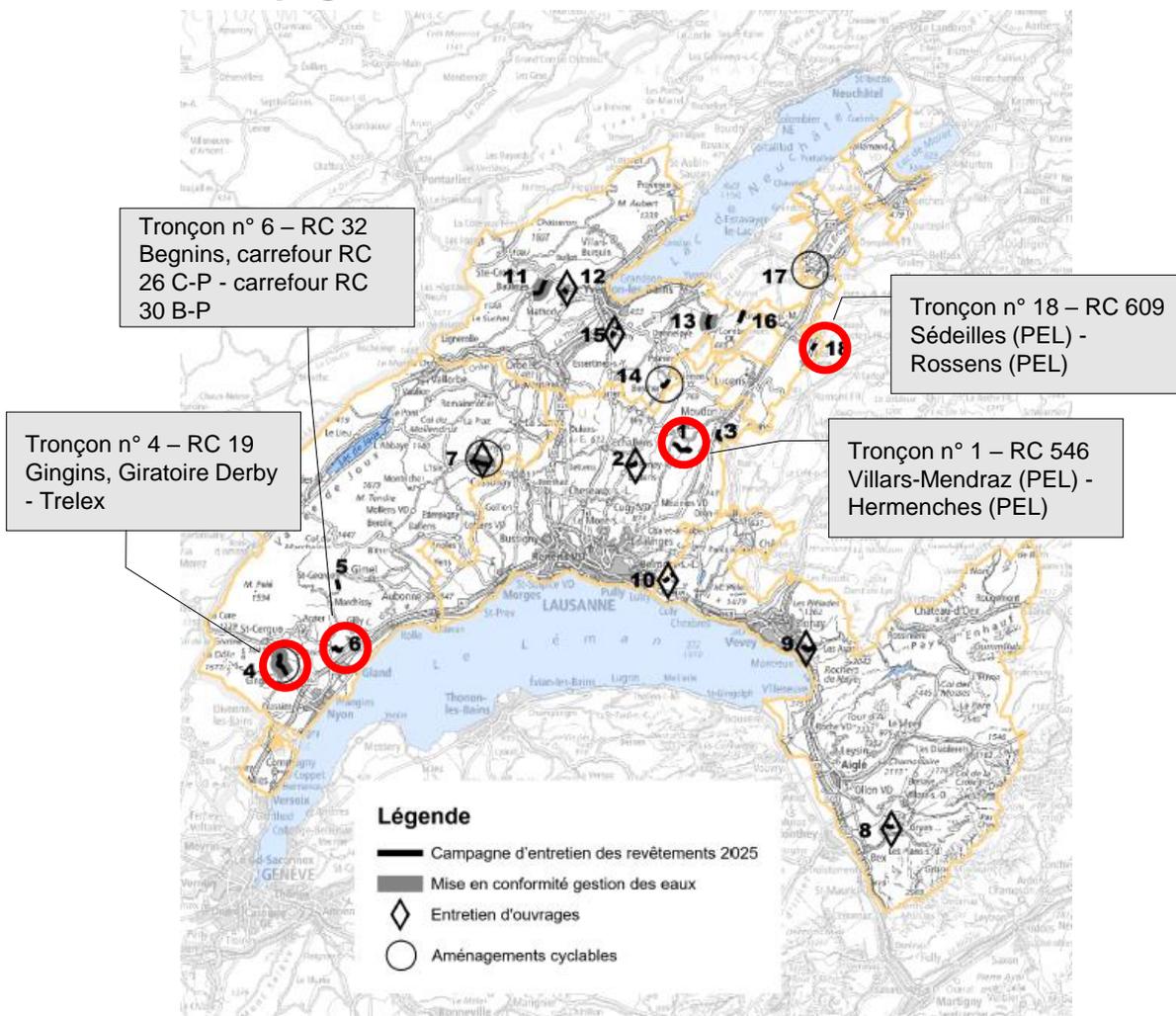
<b>DEPENSE NETTE TOTALE</b>	<b>CHF 3'890'000</b>
-----------------------------	----------------------

# Assainissement du bruit routier

## 4 tronçons nécessitent la pose d'un revêtement réduisant le bruit de roulement

### Campagne de revêtements 2025

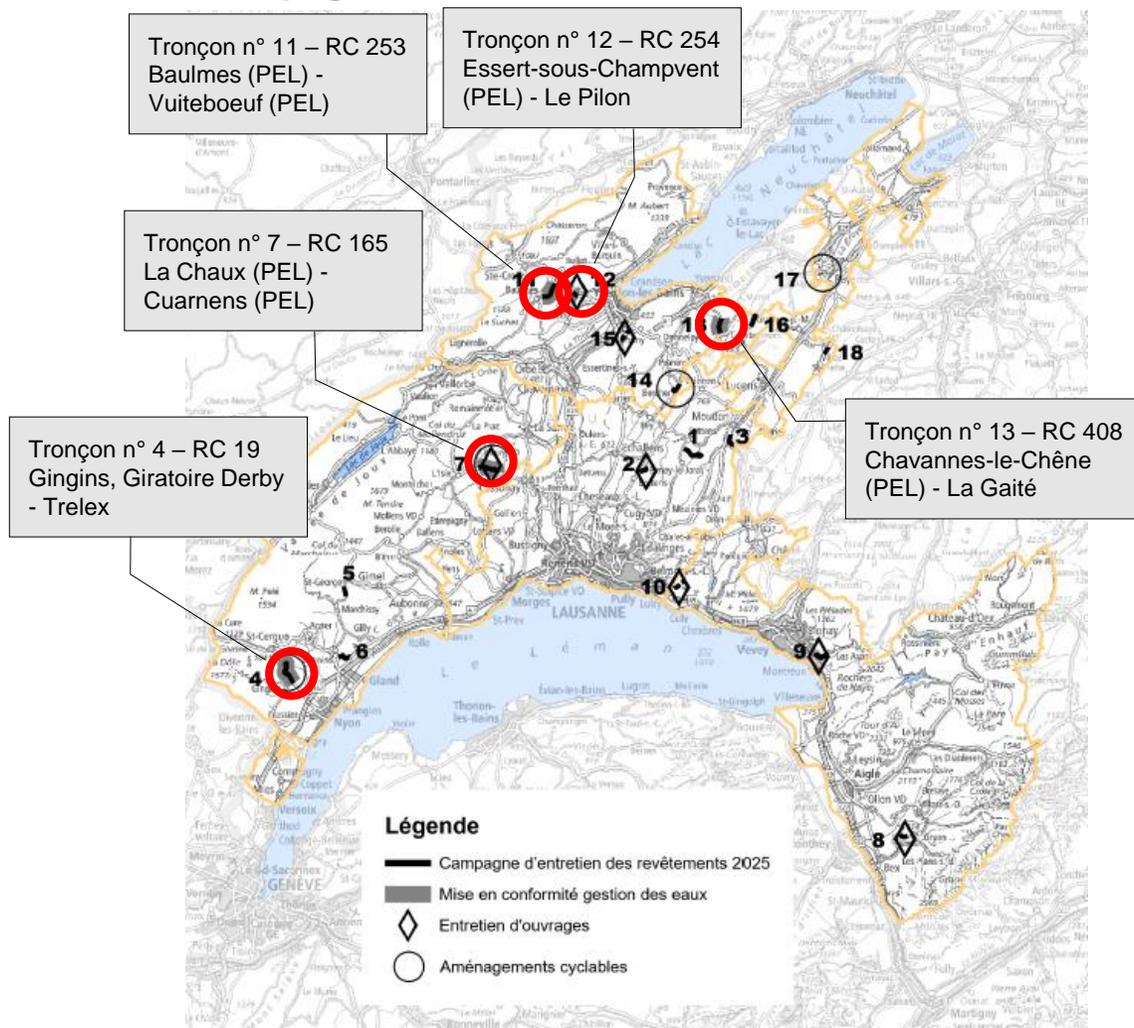
### Campagne 2025 d'entretien préventif urgent



# Amélioration de la gestion des eaux de chaussée

5 tronçons seront traités, dont 3 en zone de protection des eaux

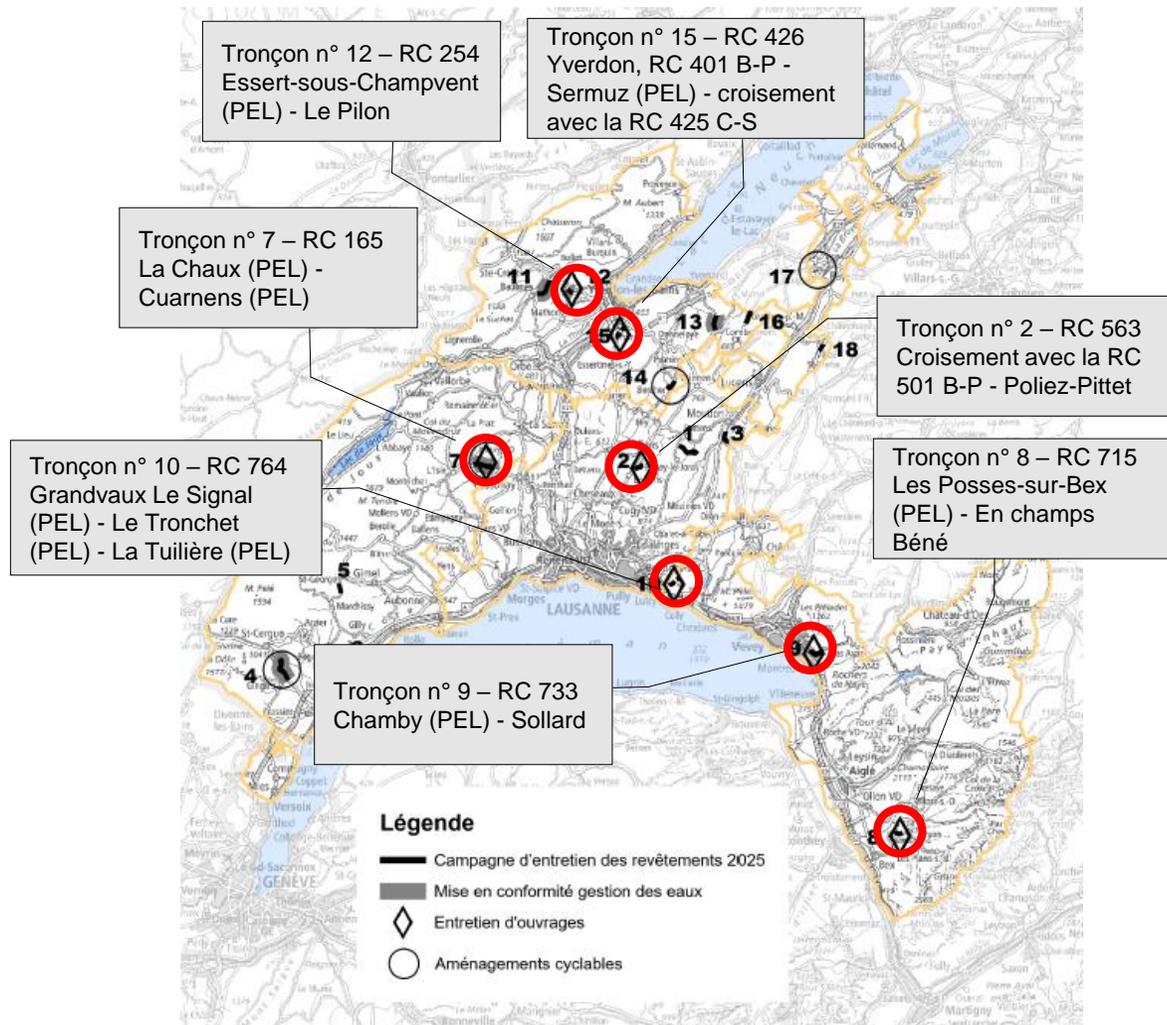
## Campagne de revêtements 2025



# Ouvrages

## Travaux d'entretien des ouvrages

### Campagne de revêtements 2025



# Aménagements cyclables

## Analyse de la nécessité de réaliser des aménagements cyclables

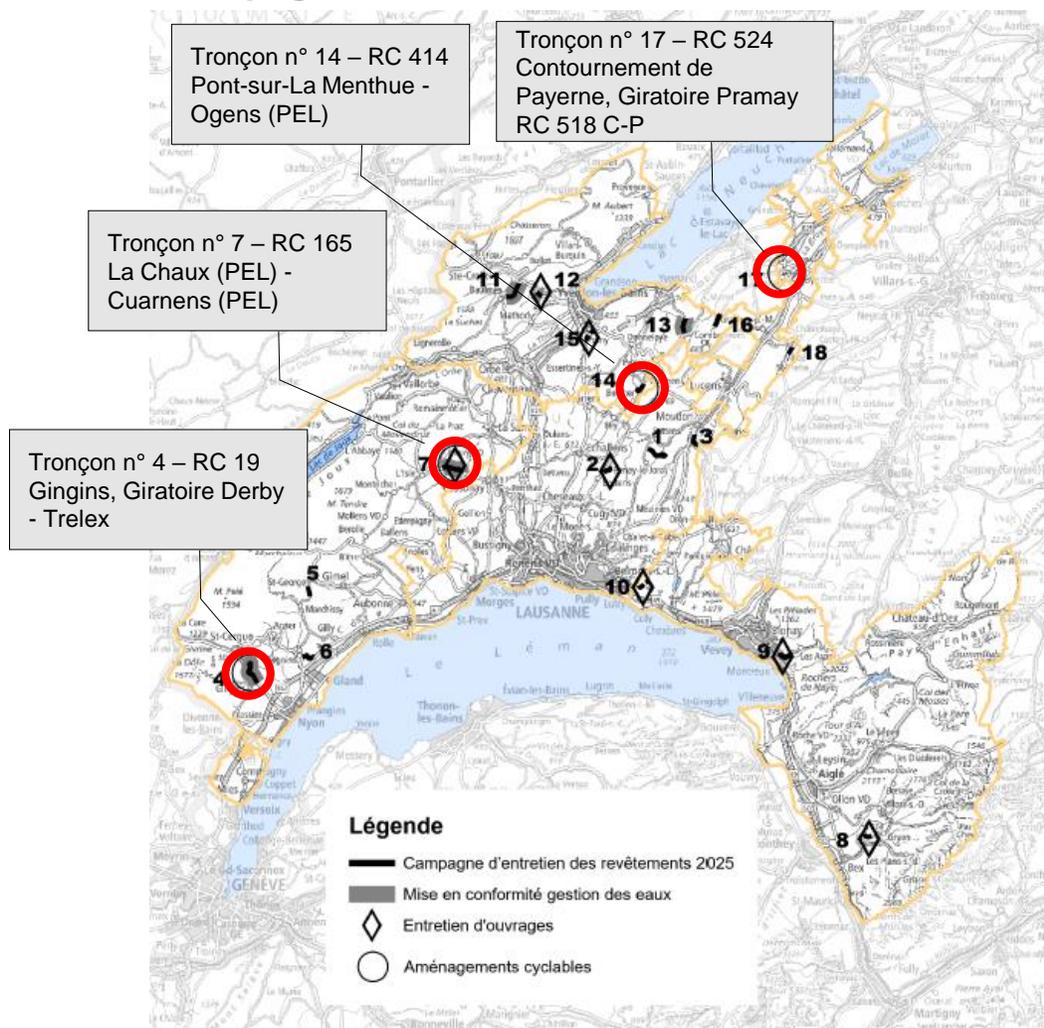
- Période de transition, chantiers choisis permettant une intervention d'entretien sans aménagements cyclables spécifiques
- Stratégie vélo 2035 adoptée par le Grand Conseil le 11 octobre 2022
- Approche prudente pour ne pas faire des travaux deux fois.
- La campagne d'entretien a pour but d'assurer le maintien de la substance patrimoniale sans réaliser un réaménagement complet de l'espace routier
- Examen selon les conditions locales
- Réalisation selon le «Guide des recommandations mobilités douce n°5 –Conception d'itinéraires cyclables»
- Répondre aux objectifs de la stratégie cantonale de la promotion du vélo



# Aménagements cyclables

## Travaux d'entretien des ouvrages

### Campagne de revêtements 2025



### Pas d'aménagements :

- ▶ axes inscrits au réseau cyclable cantonal (utilitaire et loisir)
- ▶ volumes de trafic faibles ( $\leq 800$  vh/j)
- ▶ largeur de route comprise entre 5.00 m et 6.00 m

→ Conditions propices à une bonne cohabitation Voiture/Cycle sans aménagements dédiés

### Chantiers N° 4 et 17 :

- ▶ Réalisation d'aides-à-la traversée

### Chantier N° 7 :

- ▶ Mise en place de l'itinéraire structurant sur une route communale avec remise en état du revêtement et pose de signalisation verticale.

### Chantier N° 14 :

- ▶ Elargissement de la chaussée pour réalisation d'une bande cyclable sur l'itinéraire structurant

### Campagne 2025 d'entretien préventif urgent :

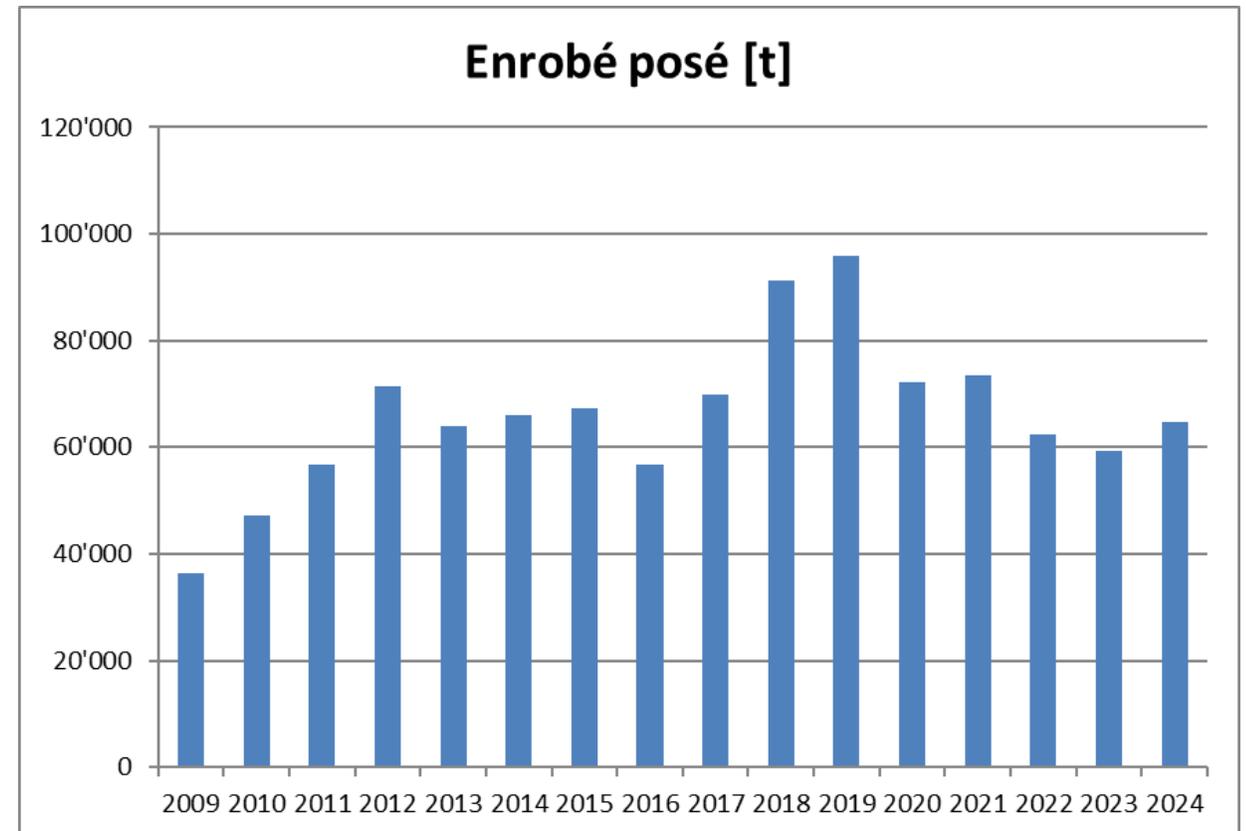
- ▶ 8 chantiers nécessitent la réalisation d'une étude avec un démarrage des travaux à un horizon à moyen terme supérieur à 5 ans ou à long terme supérieur à 10 ans.

# DEVELOPPEMENT DURABLE: UTILISATION DE PROCÉDES TECHNIQUES

CTITM du 22 mai 2025

# Entretien et réaménagement le réseau routier

- Env. 30 chantiers de revêtements bitumineux par année,
- Entretien lourd, réaménagements et nouveaux tronçons,
- Au total 40 km/an sur l'ensemble du canton.

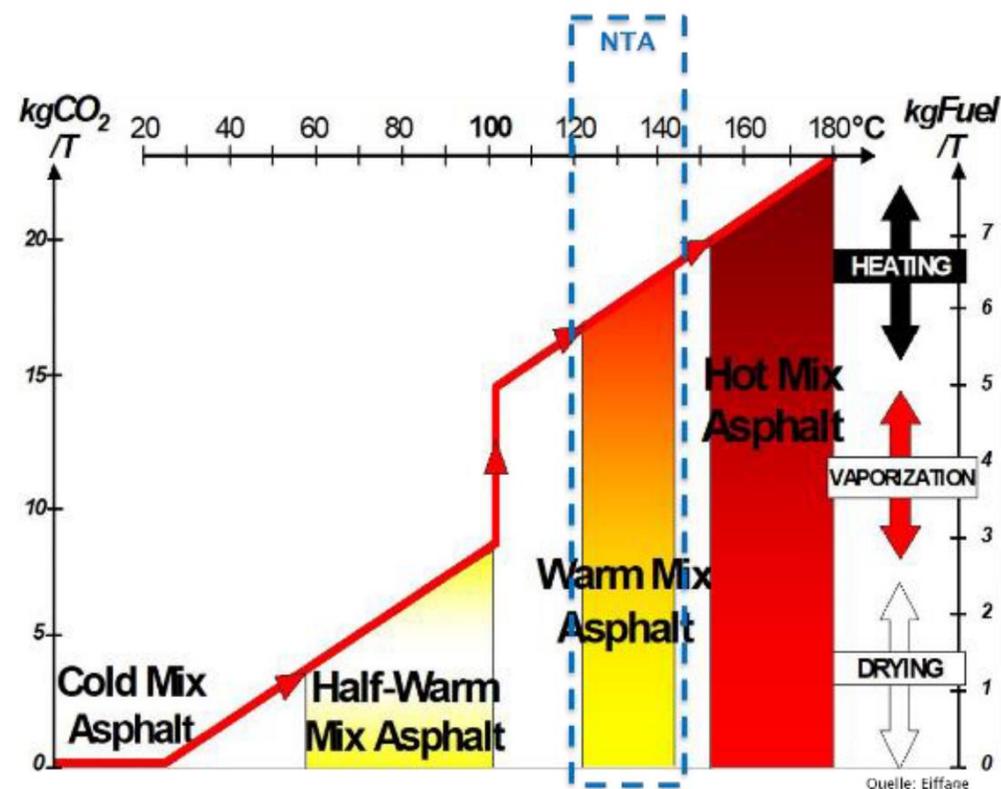


# Techniques et procédés

## Les enrobés tièdes - EBT:

Abaisser la température de fabrication des enrobés bitumineux d'environ 30°C :

- ▶ Permet de réduire l'énergie consommée pour chauffer les granulats
- ▶ Limite les émissions de gaz à effet de serre
- ▶ Diminue les émissions de fumée



# Techniques et procédés

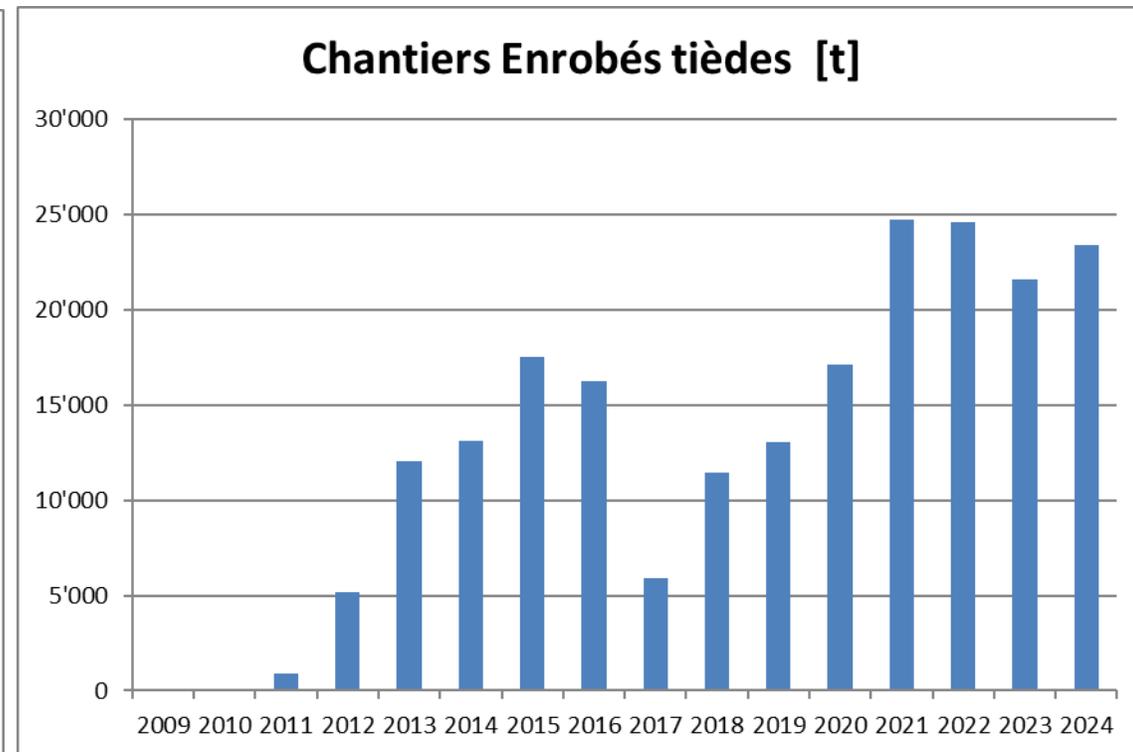
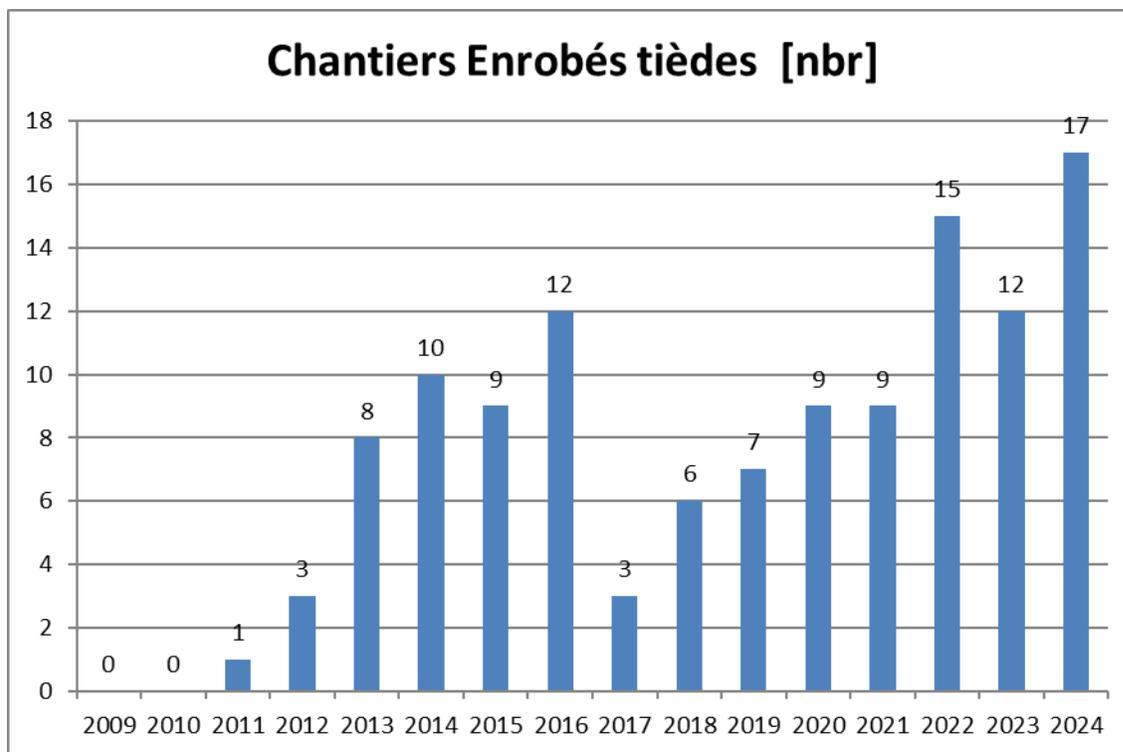
Pour réduire les émissions polluantes, la DGMR, division Entretien, incite à l'utilisation d'enrobés bitumineux tièdes dans certains cas.

- ▶ En couche de base ou de liaison
- ▶ Charge de trafic faible < T3  
(jusqu'à ~ 100 PL/jour)



# Techniques et procédés

La DGMR généralise la pratique de cette solution dans ses appels d'offres.



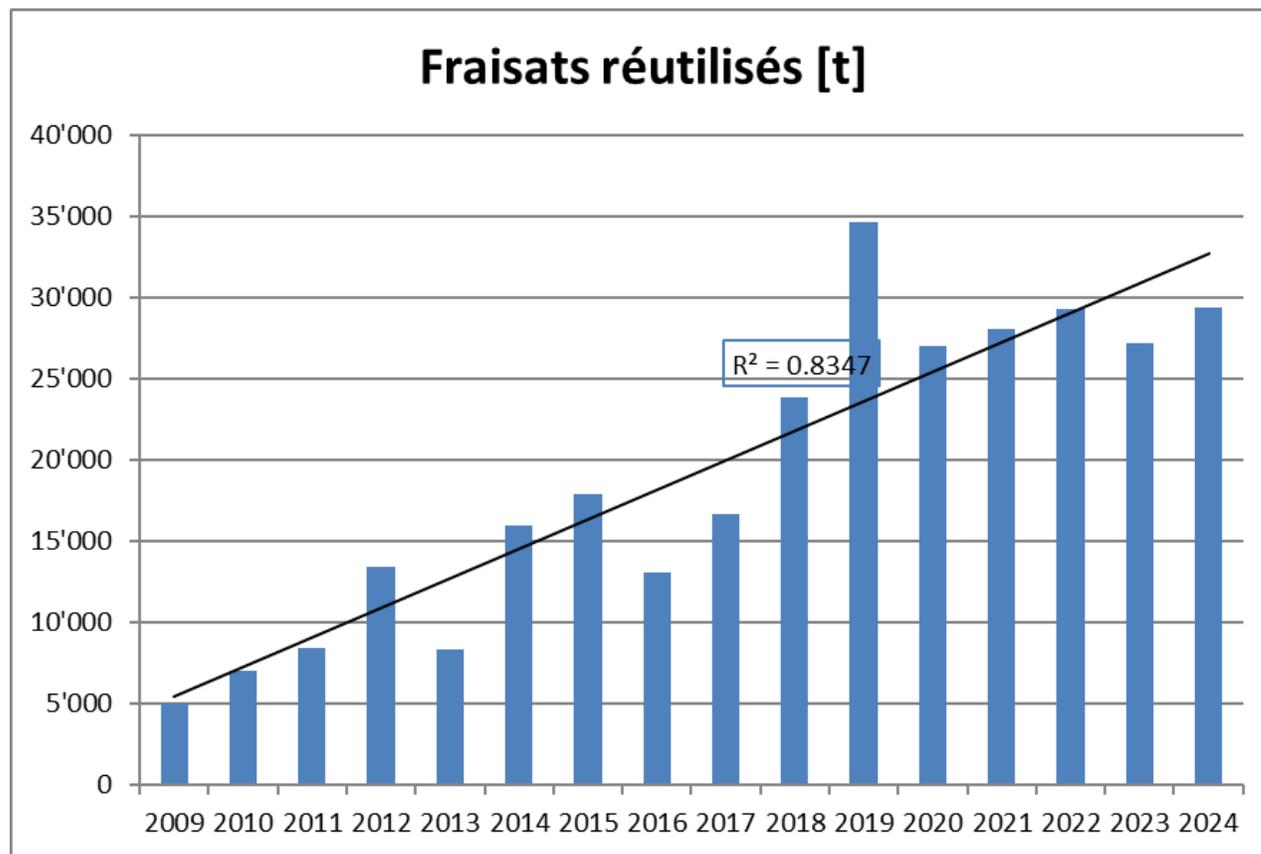
# Recherche et développement



La DGMR réalisera en 2025 de nouvelles planches d'essais pour la recherche et le développement de nouvelles solutions sur les EBT.

- ▶ Intégration des EBT pour réaliser des couches de roulement.
- ▶ Mise en œuvre des EBT sur des trafics  $> 100$  PL/jour soit  $> T3$ .
- ▶ Utilisation des formules supérieures à 90% de recyclés pour les couches de fondation, de base et de liaison.
- ▶ Suivi de la planche d'essais de la RC 407 Yvonand – La Mauguettaz sur l'utilisation des enrobés à froid selon la VSS 40492 sur une couche de base.

# Réutilisation des Agrégats d'enrobés



En 2024 :

- 45% d'agrégats d'enrobés recyclés ont été posés sur l'ensemble des revêtements mis en œuvre.
- 29'377 tonnes d'enrobés recyclés réutilisés sur 64'825 tonnes produites.

DGMR - EMPD POUR CAMPAGNE 2025 DE REVÊTEMENTS  
BITUMINEUX, TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT D'OUVRAGES ET  
TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DU SYSTEME DE GESTION DES  
EAUX ET CAMPAGNE 2025 D'ENTRETIEN PREVENTIF URGENT

# Merci de votre attention

CTITM du 22 mai 2025

